



COMMUNE DE SAINT MARS LA REORTHE

LISTE DES DELIBERATIONS – SEANCE du 22 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 16 novembre 2022 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Eric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie CAILLAUD Sylvie BOUDAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGOTTE, Geoffrey PUAUD, Cyril RAUTURIER, Henri RETAILLEAU, Virginie TALON.

Conseiller absent excusé : Vincent MICHEL

Secrétaire de séance : Charlotte DE VILLIERS

22-62-01 MARCHÉ RELATIF A L'ACQUISITION ET LA MAINTENANCE DE DEFIBRILLATEURS – ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE AVEC EMISSION DE BONS DE COMMANDE – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES – AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7, L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2131-12, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14,
Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes ci-annexé,
Vu le rapport,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- décide d'adhérer au groupement de commandes dont les membres sont la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, les communes de Beaurepaire, les Epesses, les Herbiers, Mesnard-la-Barotière, Mouchamps, Saint Mars la Réorthe, Saint Paul en Pareds, Vendrennes, les CCAS des communes des Herbiers, Mouchamps, Saint Paul en Pareds, Vendrennes, et le SIVU Beaurepaire / Mesnard-la-Barotière pour l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs,
- désigne la Communauté de Communes du Pays des Herbiers comme coordonnateur du groupement,
- décide que la « Commission MAPA » compétente sera constituée d'un membre de l'Assemblée délibérante de chaque collectivité membre du groupement élu en son sein,
- élit pour la représenter au sein de la « Commission MAPA » du groupement de commandes :
 - Membre Titulaire : Virginie TALON
 - Membre suppléant : Laydie PASQUIER

- autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,

22-63-02 SALLES COMMUNALES – TARIFS 2023

Le Conseil municipal à l'unanimité a fixé les tarifs des salles communales pour 2023.

22-64-03 CONCESSIONS CIMETIERE 2023

Le Conseil municipal à l'unanimité a fixé les tarifs des concessions pour 2023.

22-65-04 SUBVENTION A.P.E.L – VOYAGE SCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'A.P.E.L. St mars la Réorthe.
- Dit que les crédits seront inscrits au Budget 2023
- Autorise le Maire à mandater la subvention de 2500 € à l' A.P.E.L. St Mars la Réorthe.

22-66-05 DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative concernant le Budget principal.

Le Maire
Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice
Bertrand
Date de signature : 28/11/2022
Qualité : Maire de St Mars la Réorthe

Affiché le 29/11/2022